



Epervier 6
2053 Cernier

Aux élèves et aux parents des élèves du
collège de Chézard-Saint-Martin

Traité par Anne-Christine Pellissier
Tél direct : 032 886 56 14
E-mail direct : anne-christine.pellissier@ne.ch
Référence à nous rappeler : TH 311743

Val-de-Ruz, le 17 août 2020

Circulation autour du collège de Chézard-Saint-Martin

Madame, Monsieur, chers élèves,

En ce début d'année scolaire, et à la suite des travaux réalisés sur la Grand' Rue, nous vous rappelons les consignes de sécurité concernant la circulation autour du collège de Chézard-Saint-Martin. Celles-ci sont accessibles en tout temps sur le site Internet du CSVR : <http://www.csvr.ch/cycles-1-et-2/> sous la rubrique collège de Chézard-Saint-Martin.

La circulation autour du collège aux heures d'entrée et de sortie des élèves, circulation liée aux parents qui déposent ou viennent chercher leur enfant en voiture, est une question qui a été prise en compte au moment des travaux sur l'axe principal.

Dès lors, nous vous prions de respecter les consignes suivantes :

- les élèves viennent de préférence à pied à l'école ;
- au cycle 1, ils sont accompagnés par un adulte. Les parents peuvent s'inscrire au Pedibus. Au cycle 2, ils ont en principe acquis suffisamment de compétences pour se rendre seuls à l'école en suivant l'itinéraire connu ;
- une place de stationnement est réservée à la navette scolaire sur le parking à côté du cimetière. Elle doit rester libre d'accès en permanence ;
- les enfants qui sont accompagnés en voiture sont déposés et attendus de préférence sur le parking du cimetière ou celui de la Rebatte ;
- des places de parking sont réservées aux enseignants itinérants qui changent de collège en cours de matinée ou d'après-midi. Ces places doivent être laissées libres par les autres usagers pendant le temps scolaire ;
- un patrouilleur scolaire assure la traversée du passage pour piétons en face de l'entrée de l'école. Les élèves respectent les consignes. En raison de la dangerosité de la route principale, les élèves qui empruntent ensuite le trottoir sud traversent la route à ce passage sécurisé ;
- l'accès au collège est interdit à la circulation.

Nos agents du domaine public sont présents de manière régulière aux abords de tous les collèges communaux afin de faire respecter les mesures mises en place.

La question du déplacement à l'école en vélo est souvent posée. Selon les normes du BPA, les conditions suivantes devraient être réunies pour que votre enfant puisse venir seul à vélo à l'école :

- que votre enfant ait 10 ans au moins ;
- que vous ayez fait des exercices pratiques réguliers avec votre enfant afin qu'il apprenne à rouler en toute sécurité sur route en étant attentif aux dangers ;
- que vous veilliez à ce que les conditions de la route et du trafic permettent son déplacement, sachant qu'il ne maîtrise pas encore toutes les situations du trafic routier.

Pour de plus amples renseignements, le secrétariat du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) se tient à votre entière disposition au 032 886 57 20 ou à l'adresse cercle-scolaire.val-de-ruz@ne.ch.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous souhaitons, Madame, Monsieur, chers élèves, une bonne rentrée scolaire et vous adressons nos salutations les meilleures.

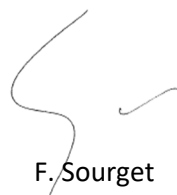
COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

La cheffe de dicastère
de l'éducation et de la
jeunesse



A. C. Pellissier

Le directeur du
CSV



F. Sourget

L'administratrice
de la sécurité



M. Beltrame

Copie pour information (par messagerie) : Accueil parascolaire « Passion et chocolat », Transports Ducommun